

Zénith : Fin des travaux en 2006

DEPUIS le 1^{er} janvier 2003, la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'envergure est assurée par la communauté d'agglomération Limoges-Métropole.

L'étude de faisabilité, confiée à un groupement de trois sociétés (Point Bleu-Eurotem-Technicity) a permis de s'assurer de la viabilité d'un tel équipement et de proposer des sites d'implantation.

Les conclusions, remises en fin d'année 2001, ont confirmé la carence constatée au niveau des équipements existants et une forte adhésion du public (96 % des personnes interrogées étant très favorable au projet). Par ailleurs, la fréquentation moyenne annuelle a été estimée à environ 150.000 spectateurs.

6.000 spectateurs

Le 12 juillet 2002, le conseil de communauté a déterminé la locali-

sation et la capacité de la salle. Elle sera construite sur un terrain situé entre les bois de La Bastide et le carrefour de l'Europe (des acquisitions foncières sont en cours).

L'étude de programmation a été confiée à la société Menighetti, le 14 octobre 2002, pour une durée de 4 mois.

En parallèle, la communauté a lancé le 9 janvier le concours d'architecture par un appel public à la concurrence sur les bases suivantes :

— Une superficie du bâtiment arrêtée à 7.359 m², la totalité des espaces extérieurs (parking, voies de circulation, parvis...) étant chiffrée à 44.150 m².

— Un espace intérieur salle/scène comprenant trois zones, les gradins, le parterre, le bloc scène et ses dégagements; des locaux sont en outre prévus pour les artistes et les équipes de

production en fonction du schéma général de fonctionnement.

— Une jauge de 4.500 places en « tout assis », cas le plus fréquent, pouvant être portée à 6.000 spectateurs en « assis/debout » pour une dizaine de grands concerts par saison, avec des formules intermédiaires à partir de 1.100 places, permettant d'accueillir une large variété de manifestations.

— Un parc de stationnement actuellement dimensionné pour 1.500 places, un système de navettes avec les parkings d'Ester et du Parc des expositions pouvant éventuellement être envisagé pour accroître les capacités de façon ponctuelle.

Les architectes présélectionnés

Dans ce cadre, 66 dossiers ont été réceptionnés jusqu'à la date du

20 février, l'ouverture des plis s'étant déroulée le 21 février.

Le 13 mars, le jury composé de six élus du conseil de la communauté d'agglomération Limoges-Métropole, de personnalités représentant les financeurs (région Limousin, département de la Haute-Vienne, direction régionale des affaires culturelles) et de plusieurs personnalités qualifiées dans le domaine de l'architecture, a présélectionné quatre cabinets.

Le choix doit être entériné lors de la séance du conseil communautaire du 3 avril. Les architectes ont trois mois pour présenter leurs esquisses. L'analyse des offres et le choix du lauréat interviendront à l'automne 2003. L'année 2004 sera consacrée au dossier technique de maîtrise d'œuvre (avant-projet, sommaire, permis de construire), à la consultation des entreprises, aux travaux d'enfouissement de la ligne haute tension et

d'alimentation en fluides (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphonie) et à la recherche du futur exploitant dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Les travaux de construction de la salle se dérouleront sur les années 2005-2006, pour un achèvement au second semestre 2006. Concernant le financement de ce investissement, l'Etat a affirmé son soutien dans la convention d'objectifs culturels signée le 24 septembre 2001 par la ministre de la Culture et le préfet de la région Limousin.

Une enveloppe globale de 22,41 M€ (147 MF) a été inscrite au projet de contrat d'agglomération, comprenant une aide de l'Etat de 2,591 M€ (17 MF) au titre du ministère de la Culture (Centre national de la variété) et de 0,999 M€ (6,55 MF) au titre du contrat de plan Etat-Région.

18 MARS 2003